

# J'mgen

Février  
2019 - N° 8

Le MAG des adhérents  
du Bas-Rhin

NUMÉRO SPÉCIAL "perte d'autonomie"





# Édito



**Lucy Gonzalez**  
Présidente MGEN67



2018, année d'élections: vous avez été nombreux à voter et je vous remercie pour cet acte important de la vie démocratique de notre mutuelle. MGEN a besoin de mutualistes militants pour défendre ses valeurs et faire face à la concurrence des assureurs et au désengagement de l'assurance maladie. Etre à votre service et proche de vous sont les objectifs premiers de notre projet mutualiste et solidaire. C'est dans cet esprit que le réseau de correspondants vous tient informés, relais indispensable entre vous et votre mutuelle, entre vous et vos élus.

En 2018, MGEN67 s'est engagée aux côtés de 2 associations: France Alzheimer et Caksis Sélestat. Ces actions ont permis aux adhérents de mieux connaître les maladies et de leur faire découvrir un accompagnement possible grâce à leur mutuelle. Pour faire vivre cette dynamique d'accompagnement, **nous vous proposons dans ce MAG de centrer les sujets autour de la perte d'autonomie.**

MGEN est en perpétuelle évolution et en perpétuelle création. Ainsi, les élus et salariés ont participé à une réflexion collective sur le projet stratégique «MGEN Demain» avec l'ambition de refonder notre modèle solidaire, d'innover et conforter notre utilité sociale de mutuelle. Les élus ont également été sollicités sur la thématique «Familles et Parentalités», afin d'alimenter la réflexion nationale sur les nouvelles prestations de notre mutuelle à destination des familles.

Ce sont ces débats démocratiques et les échanges avec les élus et correspondants, qui font la richesse de notre mutuelle. N'hésitez pas à nous rejoindre lors d'une rencontre mutuelle pour un simple échange, ou en devenant correspondant voire élu pour un engagement plus important.

Belle année 2019 de solidarité et d'engagement mutualiste !

**Les Rencontres Mutuelles sont des rendez-vous pour la coconstruction de l'avenir de notre mutuelle. Nous souhaitons échanger avec les adhérents sur les évolutions nécessaires à partir d'une présentation des enjeux parce que MGEN est un collectif en mouvement, afin que chaque adhérent se sente acteur de la construction de MGEN Demain...**

**VOTRE AVIS COMPTE:  
VENEZ PARTICIPER À L'UNE  
DES CINQ RENCONTRES  
PROGRAMMÉES DE 18H30 À 20H30  
(ACCUEIL À PARTIR DE 18H):**

Le 29 avril à 18h00	Centre de Service 67 1 avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim
Le 2 mai à 18h00	Molsheim - <i>Lieu à déterminer via <a href="https://www.mgen.fr/sections/section-du-bas-rhin/">https://www.mgen.fr/sections/section-du-bas-rhin/</a></i>
Le 6 mai à 18h00	Château des Rohan (salle Lully) Place du Général de Gaulle 67700 Saverne
Le 9 mai à 18h00	IUT d'Haguenau 30 rue du Maire André Trabant 67500 Haguenau
Le 13 mai à 18h00	Maison intercommunale des services (MIS) 1 rue des 11 communes 67230 Benfeld



**MGEN évolue: j'y participe!**  
**Renseignements et inscriptions:**

**RencontresMutuelles67@mgen.fr**



# COMMUNAUTÉ LABORATIF COLLÈGUE OPÉRATIF



ADHÉREZ À L'ESPRIT  
**CORRESPONDANT  
MGEN**

### DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST UTILE.

**J'ACCUEILLE** les nouveaux collègues en les informant sur leur protection sociale.

**J'ORIENTE** les mutualistes en difficulté vers la section MGEN pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement et d'Actions sociales et solidaires.

**JE FACILITE** la mise en œuvre des actions de prévention.

### DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST FACILE.

**VOUS ÊTES INFORMÉ** régulièrement sur le régime obligatoire de Sécurité sociale, les offres et services MGEN.

**VOUS PARTICIPEZ** à des rencontres d'information et à des formations. Vous débattiez des propositions d'évolution lors des « Rencontres Mutuelles ».

### DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST SIMPLE.

Toute l'équipe MGEN est à vos côtés **pour partager avec vous une vision de la santé qui profite vraiment à tous!**

Les adhérents doivent passer à l'action pour devenir correspondant.

## Bientôt à la retraite? Déjà à la retraite?



Le Club Santé Seniors est fait pour vous!  
C'est un endroit où il fait bon vivre : activités artistiques et culturelles, rencontres et échanges conviviaux, etc.  
C'est une prestation d'action sociale MGEN pour ses adhérent(e)s et animée par ses adhérent(e)s, afin de favoriser le bien-vivre et le bien-être des adhérents retraités.

Venez les rencontrer :  
**Club Santé Seniors 67**  
11 rue Alfred de Vigny (2<sup>ème</sup> étage) 67200 STRASBOURG.  
☎ 03 88 28 91 68 ➡ [club.mgen.67@orange.fr](mailto:club.mgen.67@orange.fr)  
[www.clubmgen67.fr](http://www.clubmgen67.fr)  
Horaire de permanence : mercredi matin 9h30 à 11h30



## Au sommaire de ce mag



-  **ÉDITO** ..... p.2-3
  - > Mot de la Présidente
-  **PRÉVENTION** ..... p.4-5
  - > Programmation (début 2019)
  - > Zoom : actions MGEN, outils ADOSEN
-  **ACTU CMD** ..... p.6-7
  - > Mot de la directrice
  - > Consultations et prises de rendez-vous
  - > Zoom : convention dentaire, gériatrie
-  **PRESTATIONS** ..... p.8-9
  - > Définitions de la perte d'autonomie
  - > Prestations en lien avec la perte d'autonomie

-  **ÉTABLISSEMENTS MGEN** ..... p.10-11
  - > Soins de suite et de réadaptation
  - > EHPAD
  - > Séjours adaptés (handicap)
-  **PARTENARIATS** ..... p.12
  - > MGEN Avantage
  - > Ma thèse en 180 s (Jardin des Sciences)
-  **GROUPE VVY** ..... p.13
  - > Schéma national
  - > Action locale
-  **INFOS PRATIQUES** ..... p.14-15
  - > Vie de la section
  - > Offres et services
  - > Modes de contact



# Prévention

MGEN 67 vous propose, en partenariat avec la Mutualité Française Grand-Est et les associations locales, diverses actions abordant les thématiques suivantes: Aide aux aidants, Maladies chroniques, Audition, Santé mentale, Famille, Santé environnement.

## CAFÉ DES AIDANTS

Centre administratif - 1<sup>er</sup> étage  
1 parc de l'Étoile - Strasbourg

1<sup>er</sup> jeudi du mois de 18h à 19h30  
3<sup>e</sup> jeudi du mois de 14h30 à 16h

Renseignements - inscription:  
03 68 98 51 15 ou inscription@mfge.fr

## PETIT DÉJEUNER

Maison de santé du Neuhof  
2A rue de Brantôme - Strasbourg

Judis 28 Février - 28 mars - 25 avril - 23 mai  
27 juin de 8h30 à 10h30.

Renseignements - inscription:  
07 88 39 04 92 ou inscription@mfge.fr

## ATELIER CULINAIRE

8 rue du Thiviers à Strasbourg

Lundis 4 Février - 4 mars - 1<sup>er</sup> avril - 29 avril - 27 mai  
1<sup>er</sup> juillet de 13h30 à 15h30

Renseignements - inscription:  
07 88 39 04 92 ou inscription@mfge.fr

## ALIMENTATION ET CONSOMMATION ÉCLAIRÉE

Communauté de commune de la vallée de Villé  
1 rue Principale - Basseberg

Réunion d'information 1<sup>er</sup> avril à 14h  
Ateliers lundis 29 avril - 6 mai - 13 mai - 27 mai  
de 14h à 16h

Renseignements - inscription: 06 49 85 62 31  
ou inscription@mfge.fr

## JOURNÉE NATIONALE DE L'AUDITION « RESTEZ À L'ÉCOUTE DE VOS OREILLES »

Centre audition mutualiste, 17 rue Mercière Erstein

14 mars 2019 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h sur rendez-vous

Renseignements - inscription: 06 49 85 62 31 - inscription@mfge.fr

## A TABLE, EN FAMILLE, BIEN MANGER EN S'AMUSANT

La Résu, 16 rue du Commandant François Strasbourg

Lundi 8 avril de 15 h à 17 h:

Consommer local et de saison, lire les emballages, conserver ses aliments...

Mercredi 10 avril à 14 h:

Spectacle enfants «A Table» Conte culinaire et goûter parents/enfants  
avec une diététicienne.

Lundi 15 avril de 15 h à 18 h:

Atelier de sensibilisation au compostage.

Renseignements - inscription : 07 88 39 04 92 ou inscription@mfge.fr

## JOURNÉE DU CŒUR

### "LE DIABÈTE"

Gratuit sans inscription  
(voir article p. 5)

## SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Thématique 2019 «Santé mentale à l'ère du numérique»

Programme en cours de finalisation.

Renseignements: [www.semaines d'information sur la santé mentale](http://www.semaines-d-information-sur-la-sante-mentale.eurometropole-de-strasbourg.fr)  
Eurométropole de Strasbourg.



Retrouvez l'ensemble des informations «prévention MGEN» à travers le site **MMMeux**, les mémentos santé et sur [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr) > Le groupe MGEN > Agenda prévention afin d'identifier les actions départementales.



## JOURNÉE DU COEUR

### LE DIABÈTE



Vendredi 22 février 2019

9h30 à 16h00 • Salle de la Bourse

1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny - Strasbourg  
Entrée gratuite, ouvert à tous.

10h - 10h45	Conférence: <b>« Le diabète: de découvertes en découvertes »</b> Pr Michel PINGET
10h45 - 11h30	Ateliers: Activité physique - Qi Gong
11h30 - 12h30	Atelier culinaire
13h30 - 14h15	Ateliers: Cohérence cardiaque - Gestes d'urgence
14h30 - 15h15	Conférence: <b>« Les médicaments du diabète, bons pour le cœur ? »</b> Pr Jean-Frédéric BLICKLE
15h15 - 16h00	Ateliers: Cuisine minute - Hypnose Ericksonienne

**MGEN vous accueillera sur son stand.**

**Présentation de son programme de e-santé VIVOPTIMCARDIO\***



(\*) Pour en savoir plus et rester informé sur le programme Vivoptim:  
[www.vivoptim.com](http://www.vivoptim.com)

Services et appel gratuits 0 801 010 000 (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00)

## UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR L'ÉGALITÉ



Outil pédagogique basé sur un support numérique, la campagne Stéréotypes/ Stéréomeufs, à destination des élèves du CM2 à la Terminale, a pour but de promouvoir l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes, dans tous les domaines de la vie quotidienne (orientation scolaire, vie privée, monde professionnel).

[www.stereotypestereomeufs.fr](http://www.stereotypestereomeufs.fr):  
vidéo - activités pédagogiques - kit pédagogique

## APPEL NATIONAL À PROJETS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et en collaboration avec l'Association Française pour les Nations Unies, ce deuxième appel à projet est centré sur les projets visant à sensibiliser et promouvoir les droits de l'Homme: égalité des sexes, citoyenneté, solidarité et développement durable.

Prochaines candidatures pour l'appel national à projets pédagogiques 2018/2019 ouvertes à partir de février 2019:  
[www.appelprojetspedagogiques.fr](http://www.appelprojetspedagogiques.fr)

Retrouvez l'ensemble des outils pédagogiques de l'ADOSEN sur le site: [www.adosen-sante.com](http://www.adosen-sante.com)

Dossiers thématiques > Fiches activités 1<sup>er</sup>/second degré > vidéos > outils Filgood / Où est Alice ?

## NOS DERNIÈRES ACTIONS DÉPARTEMENTALES 2018

### • OCTOBRE ROSE

Elues et salariées mobilisées pour Octobre rose: en partenariat avec le CAKCIS (Canoë Kayak Club de l'III) de Sélestat, MGEN a participé à « La Strasbourgeoise en Canoë » le 6 octobre dernier.

Trois séances d'activités physiques adaptées « découverte et initiation au canoë » sont proposées aux adhérentes MGEN atteintes de cancer durant le premier semestre 2019.  
Renseignements: [sd067@mgen.fr](mailto:sd067@mgen.fr)

### • MALADIE D'ALZHEIMER

Vous avez été nombreux à vouloir participer à la pièce de théâtre « La Confusionite » et à la conférence « Comprendre la maladie, accompagner malades et aidants » en octobre dernier, sur la thématique de la maladie d'Alzheimer.

Ces différentes manifestations ont permis de présenter les services et les prestations d'action sociale MGEN, notamment l'Aide au Mutualiste Aidant (AMA), la Perte Temporaire d'Autonomie (PTA) – voir tableau p.9.

Pour toute question concernant nos prestations d'action sociale:  
[sd067@mgen.fr](mailto:sd067@mgen.fr)





L'activité du Centre Médical et Dentaire a poursuivi son développement en 2018. Vous trouverez sur cette double page un récapitulatif des services de l'établissement, services en évolution constante.



Quelques nouveautés s'appuyant sur le développement des compétences des professionnels et l'acquisition de nouveaux matériels sont à signaler :

- > Bilans d'allergie respiratoire (rhinite, asthme...) réalisés par les pneumologues
- > Possibilité de prendre rendez-vous sur internet pour les bilans de santé
- > Entrée en vigueur de la nouvelle convention dentaire au mois d'avril 2019
- > Ouverture d'une consultation de gériatrie mois de septembre 2019

Optimiser les organisations, optimiser l'exploitation du Centre en maintenant des tarifs raisonnés c'est permettre l'accès à des soins de qualité pour tous. C'est la préoccupation de la direction comme de l'ensemble du personnel de l'établissement.

Jacqueline ZILLIG, Directrice du CMD.

## CONSULTATIONS

Médecine générale et agréée tous les jours  
 Cardiologie mardi et vendredi après-midi  
 Dermatologie tous les jours  
 Gastro-entérologie le mardi après-midi  
 Gynécologie tous les jours  
 Ophtalmologie le lundi matin  
 Oto-rhino-laryngologie  
 Pneumologie du lundi au jeudi  
 Psychiatrie mercredi, jeudi, vendredi  
 Urologie le lundi après-midi  
 Médecine du sport  
 Ostéopathie

### L'offre du Service dentaire :

Chirurgie dentaire tous les jours et le samedi matin  
 Orthodontie - Implantologie

### Les horaires peuvent bouger à la marge.

Les rendez-vous sont attribués selon la disponibilité des professionnels.



## PRENDRE RENDEZ-VOUS AU CMD

4 place du pont aux chats 67000 Strasbourg  
**24h/24 7j/7 sur [www.mgen.fr/cmdstrasbourg](http://www.mgen.fr/cmdstrasbourg)**

Ou par téléphone  
 au service médical : **03 88 21 14 60**  
 au service dentaire : **03 88 14 18 38**

## NOUVEAU



### BILANS D'ALLERGIE RESPIRATOIRE RÉALISÉS PAR LES PNEUMOLOGUES ALLERGOLOGUES



Le Dr VLAEVA, oto-rhino-laryngologiste présente au centre depuis 1 an, réalise des consultations spécialisées et les actes techniques en ORL.

Pour exemple : audiométrie, rééducation vestibulaire, extraction de bouchon, fibroscopie, laryngoscopie, nystagmographie, etc.

## PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

## POUR LES BILANS DE SANTÉ COMPLETS ET GRATUITS

## AU CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ (CES)

La Convention d'Objectif et de Gestion (COG) a été renégociée avec la CNAM en fin d'année. Celle-ci prévoit, en contrepartie d'un financement CPAM, la réalisation de plus de 5800 bilans de santé pour couvrir les besoins de la population. Vous pouvez également bénéficier d'un programme gratuit d'Education Thérapeutique ouvert aux patients diabétiques de type 2.

Pour prendre rendez-vous au CES



[www.Doctolib.fr](http://www.Doctolib.fr)  
 Saisir « Centre d'examens de santé » ou « Bilans de santé »  
 Ville « Strasbourg »

Ou par téléphone au



**03 88 21 14 68**

## NOUVEAU



### POUR LES BILANS DE SANTÉ PRISE DE RV SUR DOCTOLIB.FR

Le Centre d'Examens de Santé sera rénové dans son intégralité en 2019 avec un nouvel espace dédié.

## MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE CONVENTION DENTAIRE

### À COMPTER D'AVRIL 2019

- > Revalorisation progressive des soins bucco-dentaires sur 5 ans.
- > Limitation progressive de certains tarifs prothétiques ciblés.
- > Identification de 3 paniers de soins pour les prothèses :
  - Panier 100 % santé
  - Panier à tarifs modérés
  - Panier à tarifs libres.

150 nouveaux actes sont créés pour différencier les actes de chaque panier selon le matériau et la localisation des dents. L'ensemble des chirurgiens-dentistes du centre seront formés au codage de ces actes avant le 1<sup>er</sup> avril 2019.



## Prothèses dentaires >>>>

### 1<sup>er</sup> avril 2019

Des tarifs plafonds sont fixés pour les prothèses du panier 100 % santé. Votre reste à charge diminue si le tarif antérieur était supérieur au tarif plafond.

### 1<sup>er</sup> janvier 2020

Comme prévu par la convention dentaire, reste à charge 0 (RAC 0) sur une partie des prothèses dentaires du panier 100% santé, après remboursement de l'assurance maladie et de votre complémentaire santé.

### 1<sup>er</sup> janvier 2021

Mise en place de la seconde partie du panier 100 % santé en dentaire. (RAC 0)

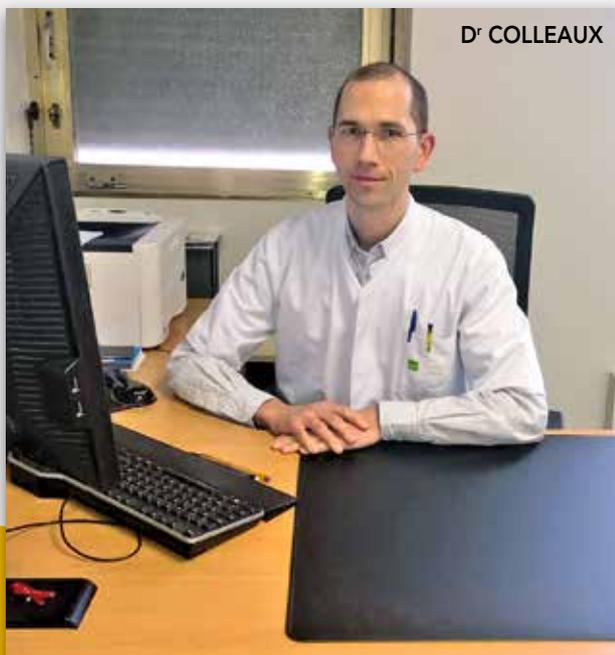
N.B. : Vous pourrez toujours choisir des techniques et matériaux sophistiqués pour vos prothèses, sans plafonnement de prix. Le remboursement dépendra de l'offre que vous avez souscrite auprès de votre complémentaire santé.

## OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CONSULTATION SPÉCIALISÉE EN GÉRIATRIE

### COURANT OCTOBRE 2019

#### QUEL EST VOTRE PARCOURS ?

Depuis très longtemps, je suis passionné par la physiologie humaine dans les activités physiques et la santé à tous les âges de la vie. J'ai été diplômé en kinésithérapie en 2000 avant de reprendre des études médicales en 2004. Mon passé de rééducateur m'a permis de me familiariser avec des prises en charges non médicamenteuses, en particulier chez la personne âgée. Récemment, je me suis spécialisé par le biais de la capacité en gérontologie, validant ainsi l'expérience acquise auparavant auprès de nos aînés.



D<sup>r</sup> COLLEAUX

#### POURQUOI UNE CONSULTATION EN GÉRONTOLOGIE ?

Quand on s'intéresse au vieillissement, on se rend compte qu'il est très hétérogène. Certaines personnes dites « robustes » auront un vieillissement réussi mais seront demandeuses de conseils et d'informations pour maintenir le cap. La littérature médicale et scientifique est riche dans le domaine du « bien vieillir ».

Une partie des personnes âgées est dite « fragile ». Ce sont des personnes en bonne santé qui peuvent décompenser et perdre en autonomie en cas de crise (maladie, problème social, etc). Cette vulnérabilité est dépistable et réversible avec une prise en charge adaptée.

Enfin, il existe des personnes âgées plus dépendantes pour qui on peut apporter un avis gériatrique, afin d'optimiser les aides et les prises en charge.

#### QUELS SONT LES CRITÈRES DE CONSULTATION ?

Ils sont larges. Cela peut aller du jeune retraité qui cherche à mettre toutes les chances de son côté pour avoir un vieillissement réussi, à ses parents qui désirent optimiser un plan de soins à domicile.

Les thèmes pouvant motiver une consultation sont : **les troubles de la mémoire, les troubles de l'équilibre, les troubles de l'humeur comme la dépression, le dépistage de grandes maladies** comme la Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO), la prévention des cancers ou des maladies cardio-vasculaires par une **activité physique adaptée** au sujet âgé. Cela permet d'apporter des arguments objectifs par la passation de test et d'aiguiller le patient vers l'organisme le plus adapté à sa demande.



# Prestations

## La perte d'autonomie

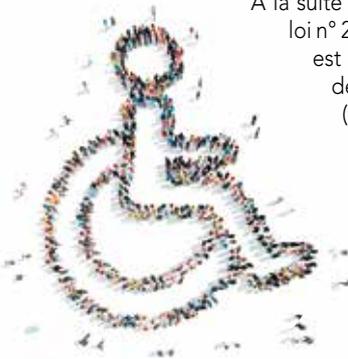
Dans son sens restrictif lié à la santé, l'autonomie représente la capacité à faire soi-même les actes de la vie courante et à s'insérer dans la vie en société.

La vision actuelle de l'autonomie dissocie l'altération des fonctions de la personne et sa conséquence liée à la situation dans laquelle l'environnement met cette même personne : des personnes peuvent ainsi souffrir de la même déficience mais les conséquences en perte d'autonomie ou de handicap pourront être différentes. Ce sont ces conséquences que la société se propose de compenser, avec donc une prise en charge non pas absolue et égalitariste mais différenciée selon l'environnement et la situation de la personne.

Sur un plan pratique, la construction des systèmes de compensation a créé deux champs d'intervention : le champ du handicap pour les personnes de moins de 60 ans, le champ de la perte d'autonomie pour les personnes âgées à partir de 60 ans.

### > AVANT 60 ANS : LE HANDICAP

A la suite d'une définition issue de l'art. 2 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, le handicap est évalué par la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) qui fixe un taux d'incapacité :



Inférieur à 50%

Entre 50% et 79%

Supérieur à 80%

### > A PARTIR DE 60 ANS : VIEILLISSEMENT ET PERTE D'AUTONOMIE

A la suite d'une définition établie par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA <https://www.cnsa.fr>), la perte d'autonomie des personnes âgées à partir de 60 ans est évaluée avec la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources) qui recense six niveaux de dépendance, de GIR 6\* (personnes sans perte d'autonomie) à GIR 1\* personnes non autonomes, confinées au lit ou au fauteuil).

GIR 6\*

GIR 5\*

GIR 4\*

GIR 3\*

GIR 2\*

GIR 1\*

\* Voir tableau complet page 10.

## La notion de compensation

### ON ÉVALUE UNE SITUATION RELATIVE À UN ENVIRONNEMENT SOCIAL

L'altération des fonctions peut être temporaire, évolutive ou définitive. Elle entraîne des conséquences variables selon l'environnement de la personne et sa composante de vie en société. Un changement de l'état de santé de la personne peut modifier la situation. Mais la situation peut aussi changer en fonction de paramètres extérieurs, même si l'état de santé de la personne reste stationnaire. Ainsi, la modification de la situation justifiera une nouvelle évaluation : les GIR ou les taux ne sont pas attribués à vie, sont révisables en théorie dans les deux sens (amélioration ou aggravation).

### LE DROIT À COMPENSATION

L'attribution d'un GIR ou d'un taux d'incapacité va déterminer un « droit à la compensation », dû par la collectivité, puisque c'est la collectivité qui crée et régule les conditions de l'environnement social dans lequel évolue une personne. Ce n'est rien d'autre

qu'une application du concept de solidarité tel qu'il était compris dès l'Antiquité dans la pensée gréco-romaine : la solidarité est la dette que nous avons collectivement envers les autres.

Ainsi, par exemple, l'article 11 de la loi de 2005 sur le handicap – retranscrit dans l'article L.114-1-1 du Code de l'Action sociale et des familles – l'exprime ainsi : « **la personne [en situation de handicap] a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie** ».

La compensation prend diverses formes : APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie pour personnes âgées de plus de 60 ans), AEH (Allocation Enfant en situation de Handicap), AAH (Allocation Adulte en situation de Handicap), carte de stationnement, carte d'invalidité, aides à domicile, aides techniques, aides à l'aménagement du logement, accueil en établissement (ponctuel, temporaire ou permanent), etc.

Les tableaux suivants présentent l'accompagnement des adhérents MGEN (à confirmer selon l'offre MSP, en se renseignant au 36 76).

HANDICAP	
<b>Prestation MGEN MSP</b>	<b>Élément important du dossier</b>
Allocation annuelle « situation de handicap » : Entre 200 et 500€/an	Notification de la <b>MDPH*</b> (accord ou refus) comportant mention du taux
SAD (Service d'Aide à Domicile)	
Prestation particulière « situation de handicap » : Réduire le reste à charge Aides techniques, aménagement véhicule, logement	Plan de financement de la MDPH*, accordé ou refusé





## PERTE D'AUTONOMIE : RETRAITÉS OU 60 ANS ET PLUS



Prestation MGEN MSP	Élément important du dossier
SAD (Service d'Aide à Domicile) Allocation annuelle « perte d'autonomie » Entre 220 et 680€/an	Notification d'APA par la <b>MDA*</b> (accordée ou refusée) comportant mention du GIR
Prestation particulière « Perte d'autonomie » Réduire le reste à charge Aides techniques, aménagement du logement.	Plan de financement de la <b>MDA*</b> , accordé ou refusé
Rente mensuelle « perte totale d'autonomie » 120€/mois	Notification d'APA par la <b>MDA*</b> avec mention de GIR2 ou GIR1
CAM (Complément d'autonomie mutualiste) Rente mensuelle supplémentaire de 250 à 850€/mois GIR 1, GIR 2, GIR 3, Capital d'équipement pour l'autonomie (Attention : cotisation supplémentaire)	Dossier médical étudié par la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance) (Attention refus possible)

## ACTIFS OU MOINS DE 60 ANS



PTA (Perte Temporaire d'Autonomie) Allocation trimestrielle : 400€ 4 trimestres maximum par pathologie spécifique. 4 pathologies (Infarctus du myocarde, AVC, cancers, SEP), accidents très graves.	L'évaluation se fait à partir d'un dossier MGEN comportant les renseignements médicaux utiles.
SAD (Service d'Aide à Domicile) en lien avec la PTA	Dans le cadre d'un dossier PTA

## POUR TOUS LES ADHÉRENTS



AMA (Aide au Mutualiste Aidant)	Pour l'aide à une personne handicapée ou âgée (selon taux ou GIR de l'aidé)
Assistance ponctuelle des adhérents (sortie d'hôpital, garde d'enfants, etc.)	Vérifier l'éligibilité selon l'offre ☎ 09 72 72 27 28, 24h/24 et 7j/7

### \* Vos interlocuteurs du Conseil départemental :

#### > MDA :

Maison de l'Autonomie (personnes âgées)

#### > MDPH :

Maison départementale des personnes en situation de handicap

6 rue du Verdon  
67100 STRASBOURG  
☎ 0 800 747 900  
accueil du public côté droit



## D'AUTRES AIDES D'AUTRES ORGANISMES (ADHÉRENTS OU NON À LA MGEN)

	Prestation	Renseignements sur l'éligibilité et le dossier
Tous citoyens	Aide au retour d'hospitalisation Aide au maintien à domicile	<b>CARSAT</b> 36 rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX ☎ 3960 <a href="https://www.fonction-publique.gouv.fr/amd">https://www.fonction-publique.gouv.fr/amd</a>
Retraités de la Fonction Publique de l'Etat	AMD (Aide au Maintien à Domicile) ARDH (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation)	
Tous citoyens	Aide à domicile en cas d'hospitalisation à domicile	<b>CPAM</b> 16 rue de Lausanne 67090 STRASBOURG CEDEX ☎ 3646
Employés de l'Etat, titulaires ou contractuels, actifs ou retraités, parents d'enfant handicapé	APEH (Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés de moins de 20 ans) : Allocation mensuelle ( <b>161,39€/mois</b> ) Allocation spéciale pour jeunes adultes jusqu'à 27 ans, poursuivant des études et atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap ( <b>122,35 €/mois</b> )  Séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) ( <b>21,13 €/jour</b> ).	<b>PRESTATION INTERMINISTÉRIELLE</b> Service social des personnels de chaque ministère



# Parcours de soins

## ETABLISSEMENTS MGEN ACCUEILLANT DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

A l'évocation des établissements MGEN, on pense notamment aux Centres Médicaux et Dentaires de Lyon, Nancy, Nice, Paris et Strasbourg: ouverts à tous les assurés sociaux, ils offrent un grand choix de consultations avec un reste à charge maîtrisé.

Or, le groupe MGEN accueille aussi des adhérents en perte d'autonomie au sein d'établissements spécialisés...

### A. LES CENTRES DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (SSR)

A tous les patients, mutualistes ou non, circonscrits dans la zone qui relève du **schéma régional de santé\***, les centres de SSR dispensent des soins de courte durée en médecine gériatrique, cancérologie, insuffisance rénale chronique et/ou des soins de suite et de réadaptation, ayant pour objectif de prendre le relais dès la sortie des soins de courte durée en hôpital.

(\*) prévisions et objectifs pour l'ensemble de l'offre de soins et de services santé, établis sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux

#### Etablissements – voir carte

Les centres de SSR sont tous situés dans un environnement favorisant la rééducation et la convalescence des mutualistes et leur offrent un soutien médical important.

#### FOCUS 67

Le schéma régional de santé prévoit...

1. le SSR des Trois-Epis (MGEN) pour les habitants de la zone Sélestat-Colmar
2. divers établissements répartis sur le territoire pour les autres Bas-Rhinois – renseignements à prendre auprès du service hospitalier d'accueil, avant votre sortie.

### B. LES ÉTABLISSEMENTS HÉBERGEANT DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Au sein de ses EHPAD, le groupe MGEN offre aux personnes âgées – mutualistes ou non – différentes possibilités de séjours temporaires ou permanents, et le cas échéant, des prestations d'accueil de jour.

L'accompagnement et la prise en charge des résidents y sont personnalisés, basés sur les recommandations de bonnes pratiques du secteur médico-social, et réalisés par des professionnels compétents et formés aux problématiques du grand âge.

Voici la grille Aggir qui permet de déterminer si le demandeur a droit à l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa), et présente les 6 niveaux de dépendance – ou **Groupes Iso-Ressources**:

<b>Gir 1</b>	- Personne confinée au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants - ou personne en fin de vie.
<b>Gir 2</b>	- Personne confinée au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante - ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente.
<b>Gir 3</b>	Personne ayant conservée son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels.
<b>Gir 4</b>	- Personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillement. - Ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas.
<b>Gir 5</b>	Personne ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.
<b>Gir 6</b>	Personne encore autonome pour les actes essentiels de la vie courante

Compte tenu de la difficulté des personnes âgées et de leurs familles à s'acquitter des prestations d'hébergement qui sont à leur charge, le groupe MGEN s'emploie à appliquer les tarifs les plus accessibles possible.

#### Etablissements – voir carte

#### FOCUS 67

Il n'existe aucun établissement MGEN dans le Bas-Rhin – pensez à anticiper vos démarches sur le portail d'orientation ViaTrajectoire.

Carte des établissements MGEN (2019)

- 5 centres médicaux et dentaires pour permettre l'accès de tous à des soins de **proximité**
- 10 établissements de soins de suite et de réadaptation polyvalents mais aussi très spécialisés
- 10 établissements spécialisés dans la prise en charge de la santé mentale (**hospitalisations complètes, hôpitaux de jour, soins ambulatoires**)
- 1 structure dédiée à la prise en charge des personnes **en situation de handicap**
- 9 établissements d'hébergement pour **personnes âgées dépendantes**
- 1 **institut** de formation en soins infirmiers

● Institut de formation en soins infirmiers

● Établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)

● Centres médicaux et dentaires

● Centre d'optique

● Établissement d'accueil pour les personnes en situation de handicap

● Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

● Établissements de médecine

● Établissements de soins de suite et de réadaptation

● Établissements de santé mentale





## C. LES CENTRES DE VACANCES ADAPTÉS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre des actions concertées, le groupe MGEN et le Ministère de l'Éducation Nationale prennent en charge une partie du coût des séjours des agents de l'Éducation Nationale, actifs ou retraités. Aussi, leurs participations financières contribuent à offrir de vraies vacances accessibles, même avec de faibles revenus.

Ces séjours en centres de vacances sont ouverts aux agents, à leurs enfants, ou leurs conjoints en situation de handicap.

### Tous les **adhérents MGEN**

pour **eux-mêmes, leur(s) enfant(s), leur conjoint**, bénéficiaire(s) de la prestation handicap.  
Ces adhérents, inscrits au renouvellement du dossier handicap avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, auront reçu le catalogue.

### Les **agents actifs et retraités**

dont l'employeur est rattaché au Ministère de l'Éducation Nationale (non-mutualistes **et leurs ayants droit**).

L'accueil dans les centres de vacances est organisé autour de séjours de 1 à 3 semaines encadrés par notre partenaire l'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), qui distingue 4 niveaux d'autonomie :

#### AUTONOMIE

Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, sont capables de manger, s'habiller, se laver sans aide extérieure d'une tierce personne. Elles parlent relativement bien ; il suffit de surveiller de loin l'entretien de leur linge et s'assurer qu'elles se lavent bien et se changent. Ce sont souvent des personnes qui travaillent en ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail).

#### SEMI-AUTONOME

Personnes qui, dans les gestes de la vie quotidienne, demandent une aide extérieure relative pour se laver, s'habiller et plus rarement manger. Elles demandent une surveillance plus suivie. Ce sont des personnes qui sont souvent accueillies en foyer occupationnel. Elles ne peuvent pas assurer une production de travail. Elles parlent peu.

#### DÉPENDANT

Personnes qui ont besoin, dans les gestes de la vie quotidienne, d'une tierce personne en permanence auprès d'elles. Elles demandent un suivi constant, de tous les instants. Il faut leur donner à manger, les laver, les habiller. Elles ne parlent généralement pas. Elles sont accueillies toute l'année dans des établissements. Certaines sont valides mais la grande majorité est en fauteuil.

#### PERSONNES POLYHANDICAPÉES ET/OU EN FAUTEUIL ROULANT

Personnes dépendantes, souvent IMC (Infirme Moteur Cérébral) ou polyhandicapées (handicap mental et handicap physique associés).

Pour le bien-être des personnes fragilisées, des moments de convivialité, de détente, de loisirs et de découvertes touristiques sont proposés dans les centres de vacances adaptés et sécurisés.

### TARIFICATION

#### Dispositif en place depuis 2002

##### Les tarifs des séjours ouverts aux agents de l'Éducation Nationale.

Les agents salariés ou retraités dont l'employeur est rattaché au Ministère de l'Éducation Nationale bénéficient d'un tarif spécifique pour leurs séjours car MGEN et leur employeur financent conjointement une partie de leurs vacances.

#### Dispositif en place depuis 2017

##### Les tarifs des séjours ouverts aux adhérents MGEN non-agents de l'Éducation Nationale.

Les adhérents bénéficient d'un tarif spécifique pour leurs séjours car MGEN finance une partie de leurs vacances.

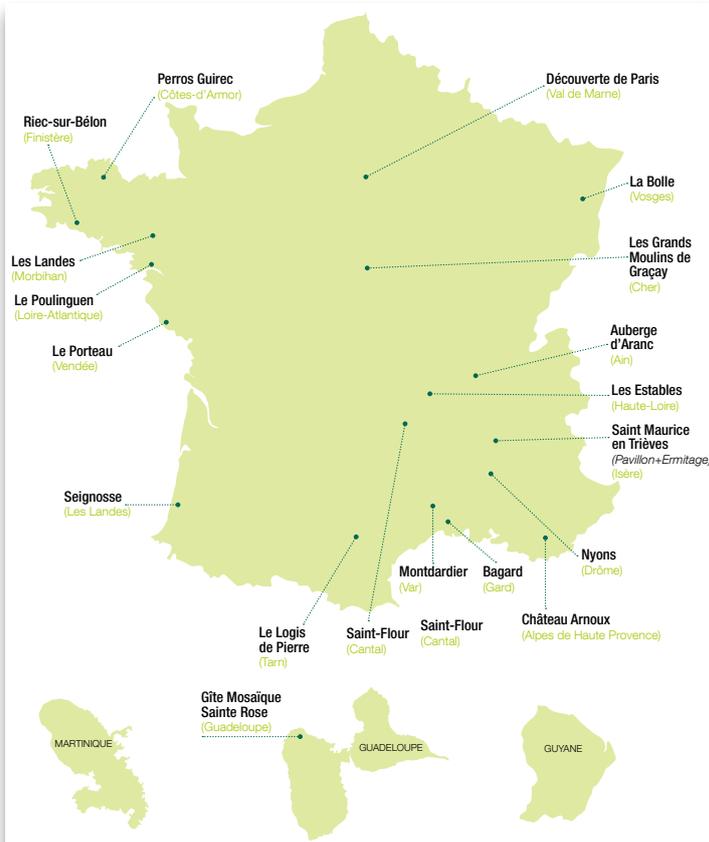
Pour tout renseignement sur les établissements MGEN, contactez-nous :

☎ 3676 (Service gratuit + prix d'appel)

✉ [monconseiller@mgen.fr](mailto:monconseiller@mgen.fr)

✉ MGEN, 1 avenue de l'Europe, 67096 Strasbourg Cedex

### CARTE DES LIEUX D'ACCUEIL



**MGEN,**  
mutuelle  
responsable

Le Groupe MGEN maintient le cap pour les prochaines années : efficacité gestionnaire et recherche permanente d'un équilibre entre exigences économiques et exigences médicales, inhérentes au fonctionnement des établissements.



# Partenariats

## MGEN Avantage

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, tous les adhérents MGEN bénéficient de MGEN Avantage, un programme exceptionnel de réductions sur des offres culturelles, de loisirs, de voyages et de sport auprès d'enseignes nationales et d'établissements de proximité.



MGEN Avantage remplace le dispositif MGEN<sup>+</sup> qui existait dans quelques départements.

Tous vos avantages sont accessibles sur le site web [mgenavantage.fr](http://mgenavantage.fr). **Vous pouvez bien sûr y retrouver les offres locales culturelles du département** (théâtres, centres culturels, musées...) **et bien plus...**

En effet :

- Quel que soit le lieu où vous vous trouvez en France (domicile, travail, déplacement, vacances), vous accédez à toutes les offres de proximité (parcs d'attraction, musées nationaux, cinémas, salles de sport, spectacles...),
- En vous inscrivant à la newsletter, vous êtes informé chaque mois des nouveautés et des actualités,
- Vous bénéficiez d'une nouvelle carte dématérialisée dans votre espace de gestion de compte sur le site web, que vous pourrez imprimer pour bénéficier de vos avantages.

Pour bénéficier du programme et télécharger votre carte MGEN Avantage, il vous suffit de créer votre compte sur [mgenavantage.fr](http://mgenavantage.fr). Pour ce faire, vous trouverez toutes les indications utiles dans le guide, téléchargeables sur

<https://www.mgen.fr/sections/section-du-bas-rhin/>

En ce début d'année 2019, nous comptons 13 partenaires locaux :

- > **CULTURE** : Association Trois 14 (Le Cube) de Strasbourg, Espace K de Strasbourg, La MAC de Bischwiller, La NEF de Wissembourg, Les Tanzmatten de Sélestat, Point d'Eau d'Ostwald, Pôle Culturel de Drusenheim, Relais Culturel d'Erstein, Service Culturel de Schiltigheim, Théâtre National de Strasbourg
- > **SPORT** : Athlé Santé Nature (ASN67) de Strasbourg
- > **VACANCES** : Maison de la Nature de Mutterholtz

Ces partenariats vont s'enrichir progressivement. N'hésitez pas à consulter [mgenavantage.fr](http://mgenavantage.fr) régulièrement.

Au 24 janvier 2019, vous êtes déjà plus de 27 000 à vous être inscrits sur la plateforme. Merci ! Vous avez réalisé 1000 commandes directement en ligne sur [mgenavantage.fr](http://mgenavantage.fr). Les réductions proposées sur le site vous ont permis d'économiser plus de 30 000 € (sur les 1000 commandes réalisées) par rapport aux prix publics de vente.



Pour plus d'informations, connectez-vous sur <https://mgenavantage.fr/>

Un concours organisé par  
Jardin des sciences Université de Strasbourg et CNRS

28 mars 2019  
18h30  
ouverture à 17h30

Ma thèse en 180 secondes

Finale Alsace  
Le Patio | Amphithéâtre Cavallès  
22 rue René Descartes | Strasbourg  
Entrée gratuite

jardin-sciences.unistra.fr

Une action nationale En association avec et avec le soutien de



# VYV, entrepreneur du mieux-vivre



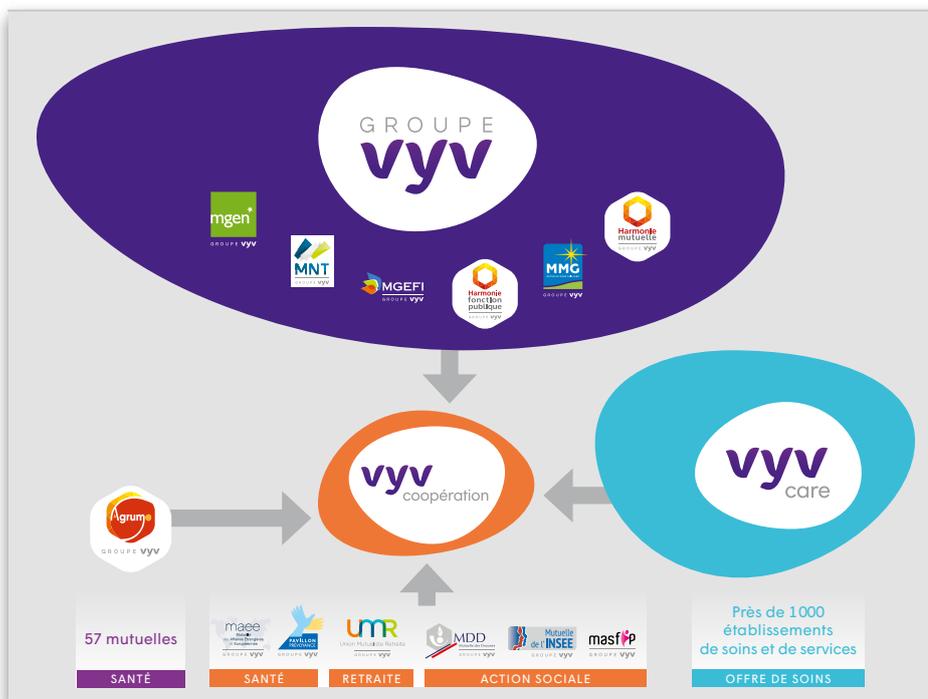
## LE 13 SEPTEMBRE 2017,

**création du 1<sup>er</sup> groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, installé dans la Tour Montparnasse à Paris:** le Groupe VYV est un groupe fort à intégration et solidarités croissantes qui assure la cohésion des mutuelles qui le composent grâce à une stratégie commune, pilotée au niveau de l'UMG. Une stratégie dans laquelle les mutuelles conservent leur identité et leur lien de proximité et de confiance avec leurs adhérents, tout en bénéficiant des ressources du groupe.



## TROIS UNIONS FAÏTIÈRES DE PILOTAGE

- Une Union Mutualiste de Groupe (UMG) **Groupe VYV**: cette entité stratégique et prudentielle est la faïtière qui pilote la stratégie globale du groupe, exerce des missions de contrôle et coordonne sa mise en œuvre.
- Une Union de Groupe Mutualiste (UGM) **VYV Coopération**: cette entité assure la coordination politique ainsi que l'échange de moyens et d'expériences auprès des membres de l'UGM.
- Une union faïtière des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) **VYV Care**: cette entité pilote la stratégie du groupe concernant les activités sanitaires, sociales et médico-sociales.



## CHIFFRES CLEFS

**10 millions** de personnes protégées

**68 000** entreprises clientes

**40 000** collaborateurs

Près de **2 600** délégués élus parmi les adhérents

**10 milliards** d'euros de chiffre d'affaires

Près de **1 000** établissements de soins et de services

## LES OBJECTIFS DU GROUPE

- > développer la prévoyance via Mutex
- > créer une gamme épargne retraite individuelle et collective
- > construire une protection sociale pour les jeunes
- > s'ouvrir à l'international
- > définir une offre vers les entreprises
- > apporter des réponses spécifiques aux collectivités territoriales
- > faire converger les dispositifs conventionnels de soin
- > transformer les métiers du domaine médico-social pour répondre à l'évolution des besoins et de la technologie
- > porter un vrai projet de société, à même d'apporter des réponses toujours plus solidaires et innovantes aux multiples défis de la protection sociale

Thierry Beudet,  
président du Groupe VYV

*« Nous souhaitons bâtir ensemble un groupe mutualiste, ambitieux, entreprenant, moderne... à la hauteur des défis sociétaux d'aujourd'hui et de demain pour être utile à tous et à chacun. »*

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, une action commune sur la santé des femmes permettra de faire vivre le Groupe VYV localement.

+ d'informations bientôt sur notre site <https://www.mgen.fr/sections/section-du-bas-rhin/>



## Sites Web

Il est tout à fait possible de trouver les professionnels de santé conventionnés sur un bassin de vie.

Sur le site [annuaire.sante.ameli.fr](http://annuaire.sante.ameli.fr), Il y a possibilité de rechercher par secteur conventionnel sur une ville, un département... C'est le critère « TYPE D'HONORAIRES »

De même, sur le site [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr), dans son espace personnel, on peut choisir les critères de conventionnement, sécurité sociale et on peut maintenant ajouter les critères de conventionnement mutuel.

### Les services accessibles au travers de votre espace personnel

Voici trois autres services disponibles en ligne et permettant de répondre rapidement à des demandes concrètes d'adhérents.

> Se connecter sur son espace personnel, puis cliquer sur

[+ Afficher plus de résultats](#)

### J'AI CHANGÉ DE BANQUE

Cliquer sur **Domiciliation bancaire > Modifier > Modifier les informations en ligne**

Entrer les informations bancaires du nouveau compte.

#### Nouvelle domiciliation bancaire

Titulaire du compte:

IBAN:

Date d'effet souhaitée:

### J'AI CHANGÉ DE MÉDECIN TRAITANT

Cliquer sur **Mon médecin traitant > Détails**

L'espace personnel propose le téléchargement du formulaire, à imprimer, remplir et, selon votre choix, - à renvoyer par voie postale à MGEN.

- à numériser et renvoyer par voie électronique à MGEN.

#### Déclarer un médecin traitant

**Formulaire de désignation du médecin traitant (Cerfa 5 3704 - pdf - 222 ko)**

[Formulaire de déclaration de choix du médecin traitant](#)

Joindre votre déclaration

### JE VEUX POSER UNE QUESTION À MGEN

L'espace personnel vous propose deux moyens d'obtenir votre réponse.

1 - Le "GUID" est un conseiller virtuel qui répond aux questions les plus courantes en vous renvoyant vers des documents en ligne.

2 - Le **Formulaire de contact** vous permet de préciser votre demande et de la rédiger.

#### Créer votre nouveau message

Votre demande concerne:

Précisez:

Bonjour, La page des dermatologues de la région annécienne n'est plus exacte. Le cabinet du Dr X est maintenant à sa nouvelle adresse: Xxxxx



## Vie de la section

### DÉPARTS À LA RETRAITE



Madame **Bernadette BASTIEN** a décidé de faire valoir ses droits à la retraite après 43 années de carrière au sein du groupe MGEN dont 35 ans dans le Bas-Rhin. Elle avait en charge la comptabilité, puis le secrétariat depuis 11 ans. Ce fut un moment d'émotion pour celle qui a assuré avec professionnalisme et conviction ses missions. Son successeur, formé par ses soins, œuvre pour la continuité de nos services.



Madame **Michèle BAUMGARTEN** l'a suivie de peu, après 38 années au service de la mutuelle où, depuis 1999, elle était responsable de la mutualisation et du développement. Après les discours empreints d'émotion et les vœux de bonheur à la nouvelle retraitée, la cérémonie s'est prolongée autour du verre de l'amitié.

### FORMATION CONTINUE

Nos conseillers se forment.

En 2017, deux conseillères ont suivi la formation qualifiante professionnelle de la mutualité. Pierre NUNGE, Administrateur National Chargé de Région, a remis le diplôme à Mesdames **Nadia ADJIBA** et **Marguerite KAUFFMANN**, conseillères accueil développement à l'Espace Mutuel de Strasbourg, et les a félicitées pour ce parcours.



### PRISES DE POSTE

Nouvelles collaboratrices ayant rejoint récemment MGEN 67

- **Mélanie LOEHR**, secrétaire réseau au Centre de Service à Schiltigheim
- **Sandrine ICHERT**, conseillère mutualiste au Centre de Service à Schiltigheim

Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup d'enthousiasme dans leurs missions !

### 1<sup>RE</sup> ANNÉE DANS NOS NOUVEAUX LOCAUX !

Nous soufflons la première bougie de fonctionnement dans les locaux à Schiltigheim. Notre Centre de Service est fonctionnel, tous les collaborateurs ont rapidement trouvé leur marque et apprécient pleinement ce lieu de travail et d'accueil.

Pour une meilleure orientation, le fléchage piéton depuis l'avenue de l'Europe a été revu. Les places de parking visiteurs B, accessibles depuis la rue de Bruxelles, seront également mieux indiquées.



## Offres et services

### ETUDIANTS

Votre enfant va être étudiant à la prochaine rentrée. MGEN propose une offre santé incluant des packs services et la possibilité d'une couverture internationale renforcée pour certains pays. **Renseignez-vous avant son inscription comme étudiant.**

### NOUVEAUX RETRAITÉS

**Pensez à nous communiquer ce changement de situation pour la mise à jour de vos droits.**

Votre offre MGEN actif évolue vers l'offre correspondante MGEN retraité. Le calcul de votre cotisation mensuelle se fera selon un nouveau taux et sur la base de la somme de toutes les pensions et retraites personnelles des régimes de base et complémentaires obligatoires.

La date d'effet retenue pour ce changement d'offre est la date de mise à la retraite, sous condition de la réception du dossier complet de retraite dans un délai de 3 mois suivant la date d'effet de votre retraite. Au-delà de ce délai, le passage dans l'offre MGEN Retraité intervient au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception du dossier complet de retraite.

NB : cela ne met nullement un terme aux contrats qui nous lient

Pour les fonctionnaires titulaires, ce dossier devra notamment contenir :

- le titre de pension pour les fonctionnaires d'Etat retraités (toutes les pages)
- puis, s'il y a lieu, la copie intégrale des documents suivants:
  - le brevet de pension de la CNRACL pour les fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers,
  - la notification de la CARSAT pour les personnes ayant eu une activité professionnelle relevant du régime général des salariés,
  - la(les) notification(s) de retraite(s) complémentaire(s) obligatoire(s).

Si MGEN est aussi votre Centre de Sécurité Sociale, votre retraite sera enregistrée.

Enfin, en fonction de votre situation, il est possible que nous puissions soit vous inviter à vous affilier auprès d'un autre Centre de Sécurité Sociale, soit reprendre la gestion de votre dossier, selon la réglementation de l'Assurance Maladie.

### MGEN67

1 avenue de l'Europe  
67096 STRASBOURG CEDEX

### ACCUEILS MGEN67

#### > au Centre de Service

1 avenue de l'Europe  
à SCHILTIGHEIM

Ouverture du lundi au vendredi  
de 9h à 12h / 13h à 17h30  
(sauf le lundi, ouverture à 10h)

#### > à l'Espace Mutuel

2 rue du Vieux Marché aux Vins  
à STRASBOURG

Ouverture du lundi au vendredi  
9h à 13h / 14h à 17h30  
(sauf le lundi, ouverture à 10h30)

⚠ Pendant les vacances scolaires, nos points d'accueil ferment à 16h30.

⚠ Nos points d'accueil seront fermés le 31 mai et le 16 août 2019.

### RENSEIGNEMENTS

☎ 3676\* depuis l'étranger

☎ 00 33 1 77 86 20 86

(\*) coût d'un appel local depuis un poste fixe hors coût opérateur

Tous les jours du lundi  
au vendredi de 8h à 18h30  
Fax 03 88 27 15 37

Internet [monconseiller@mgen.fr](mailto:monconseiller@mgen.fr)

Vos prestations MGEN,  
vos remboursements de soins  
en direct 24h/24 sur le site  
[www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

Rubrique " Mon espace perso "

### CLUB SANTÉ SENIORS MGEN67

☎ 03 88 28 91 68

lors de la permanence du mercredi  
matin de 9h30 à 11h30 sauf  
vacances scolaires (zone B)

✉ [club.mgen.67@orange.fr](mailto:club.mgen.67@orange.fr)

[www.clubmgen67.fr](http://www.clubmgen67.fr)

#### Adresse :

Club santé seniors MGEN67,  
11 rue Alfred de Vigny  
67200 STRASBOURG.

**Accès :** tram A (arrêts Hôpital de  
Hautepierre ou Duc d'Alsace);  
accueil au 2<sup>e</sup> étage

#### Membre de :



Directrice de la publication :  
Lucy GONZALEZ

Comité de rédaction :  
Edith DELACROIX,  
Lucy GONZALEZ,  
Doris GRASSL,  
Jean-Marie GRUNERT,  
Raphaël ROCH

Mise en page et impression :  
VALBLOR - Groupe Graphique  
F-67 Illkirch - 19010071

Photo de couverture : MGEN  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2019  
Tiré à 33700 exemplaires

## Changement de situation

**Nous rappelons que les administrations ou les employeurs ne nous font aucune déclaration de mise à jour de votre situation, familiale ou professionnelle, passage à la retraite ou changement d'adresse. C'est à vous de le faire depuis votre espace personnel ou lors d'un passage dans nos accueils.**

**Contactez-nous...**



Espace confidentiel  
d'accueil et d'écoute :  
téléphone **0 805 500 005**

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS  
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE  
OU PERSONNELLE ?

**ÉCHANGEZ AVEC  
UN(E) PSYCHOLOGUE**

**en face-à-face**  
à l'Espace d'Accueil  
et d'Écoute

**par téléphone**  
du lundi au vendredi



 mgenGROUPE **vyv**COMPLÉMENT  
AUTONOMIE  
MGEN

# VIVRE PLUS LONGTEMPS AUTONOME, C'EST UNE AVANCÉE POUR MOI !

L'augmentation de l'espérance de vie accroît également la probabilité d'une perte d'autonomie liée à l'avancée en âge. Pour les personnes concernées par la perte d'autonomie, comme pour leurs proches, les conséquences morales, mais aussi organisationnelles et financières de la dépendance, sont considérables.

Pour y répondre, MGEN propose **Complément Autonomie**. En plus de l'indispensable **soutien financier**, vous bénéficiez **d'un dispositif d'aides et de services personnalisés** pour la personne en perte d'autonomie mais aussi pour les proches qui la soutiennent.

Pour réaliser un **bilan personnalisé** gratuit, contactez-nous au

**3676** Service gratuit  
+ prix appel

Services  
innovants  
pour  
les aidants  
et les aidés

Capital  
jusqu'à  
**2 000€**

Rente  
mensuelle  
jusqu'à  
**850€**

MUTUELLE  
SANTÉ  
PRÉVOYANCE

www.antigel.agency - 01128 - Janvier 2018 - © Gettyimages - Ce document est non contractuel. Réf.:APCAM\_0118

MGEN propose l'offre Complément Autonomie MGEN au travers du contrat collectif d'assurance n°1094P et n°2243N souscrit auprès de CNP Assurances. MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - Siège social : 3, square Max Hymans - 75748 PARIS CEDEX 15. CNP Assurances, Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 PARIS CEDEX 15.